

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°20**

**FINANCES LOCALES (7.5)**

**Subventions aux associations :  
Exercice 2019**

Envoyé en préfecture le 11/04/2019

Reçu en préfecture le 11/04/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215902958-20190403-DELIB20CM030419-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

**d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le trois du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Hazebrouck s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le quatorze mars deux mille dix-neuf.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 32

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 4 Absents : 3

**Pour les questions n°2 et n°3**

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

**À partir de la question n°4**

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 5

**PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,**

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUITS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, M. LESAGE, Mme TRYHOEN, M. BURGHELLE, Mme BEURAERT,  
**Adjoints,**

M. GANTOIS, Mme DAUCHEZ, M. MECHENTEL, Mme CARPENTIER,  
**Conseillers Municipaux Délégués,**

M. BELLEVAL (Arrivé à 19H12, prend part aux votes à compter de la question 2), M. LANCRY, Mme VANDENBROUCKE, M. DEWYNTER, Mme LARRIDON, Mme SCHRICKE, M. LABITTE, Mme VEIT-TORREZ, M. DECOOPMAN, Mme MACOU (Arrivée à 19H21, prend part aux votes à compter de la question 4), M. BRAHIMI, M. PRINCE, Mme LAMS,  
**Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme AZEVEDO	qui a donné pouvoir	à M. Arnouts
M. CONTREMOULINS	qui a donné pouvoir	à M. Belleval
Mme BRISBART	qui a donné pouvoir	à M. Gantois
M. DUHAMEL Philippe	qui a donné pouvoir	à M. Burghelle
M. DUHAMEL Gaël	qui a donné pouvoir	à M. Bailleul

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe GANTOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2019 fixant le budget primitif de la Commune pour l'année 2019,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative,

Considérant que les associations concernées ont déposé un dossier de demande de subvention et participent bien au développement d'actions d'intérêt local,

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Fabrice PERLEIN, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

- De bien vouloir accorder, au titre de l'année 2019, les subventions aux associations suivant le document annexé à la présente délibération,

étant entendu que ces dépenses sont inscrites au budget de la Commune (chapitre 65, sous l'article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé")

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire

\* à verser les subventions à ces associations qui pourront être réglées périodiquement (étant également entendu qu'il convient de prendre en considération la délibération (n° 15) du 20 décembre 2018 afférente au versement d'avances à certaines associations),

\* à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (notamment les conventions portant sur les modalités d'attribution de ces subventions).

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ACCORDE à L'UNANIMITE  
(27 voix pour et 2 abstentions,  
M. Labitte, Mme Veit-Torrez et Mme Macou ne prenant pas part au vote)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME  
Le MAIRE d'HAZEBROUCK,**



**Bernard DEBAECKER**